

SOUS-PREFECTURE DE GEX

BUREAU DES ASSOCIATIONS

AFFAIRE SUIVIE PAR : Marie-Claude GRACIA

REF. :0013002664

POSTE TEL. : 04.50.41.87.54

RNSA W01 3001390

**Récépissé de Déclaration de CREATION  
de l'Association N° 0013002664**

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;  
Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

**Le Sous-Préfet de Gex**

donne récépissé à **M. PIERRE ALEPEE, Président**

demeurant

**70 CHEMIN DE L'AIGLETTE - BAT E  
01170 GEX**

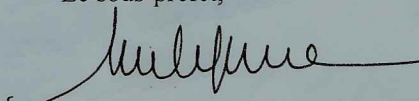
d'une déclaration en date du **13 février 2003** faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

**ENFANTS DE KANJI**

dont le siège social est situé **CHEZ M. PIERRE ALEPEE  
70 CHEMIN DE L'AIGLETTE - BAT E  
01170 GEX**

Gex, le 13 février 2003

Le sous-préfet,



**Marie-Gabrielle PHILIPPE**

**Extrait du décret du 16 août 1901**

Article 1er : La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1er juillet 1901 est faite par ceux qui, à titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association.

Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.

**Extrait de la loi du 1er Juillet 1901**

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que les modifications à leurs statuts.